Un des fondateurs de la Croix-Rouge,

Louis Appia

II

LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE GENÈVE DE 1863

L'œuvre que nous allons créer ne connaît aucune race, aucun parti : elle ne connaît ni les nations, ni les religions. Elle ne connaît que le malheur d'où qu'il vienne et sa victime quelle qu'elle soit.

GÉNÉRAL DUFOUR

Cependant que Dunant menait hors de Suisse, avec le Dr Basting, chirurgien-major des Pays-Bas et traducteur du *Souvenir de Solférino*, une propagande essentielle en faveur de la conférence projetée, à Genève ses collègues de la Commission d'initiative de la Société d'utilité publique se vouaient à sa préparation. Le Dr Appia, l'esprit sans cesse en alerte, plein d'idées nouvelles, prenait de fécondes initiatives, notamment celle de chercher à assurer dans tous les pays et de faire confirmer la protection des infirmiers volontaires et du personnel du service de santé militaire officiel, au milieu des combats.

Or, les invitations à une Conférence consultative internationale, courageusement lancées par ce comité restreint, étaient

acceptées par leurs destinataires — une trentaine de personnes appartenant à seize pays différents [1] — qui se réunirent du 26 au 29 octobre à Genève [2], magnifique preuve de l'intérêt porté de tous côtés à l'initiative genevoise.

Il pouvait paraître singulier que l'on remît à des fonctionnaires, administrateurs et médecins chargés de s'occuper officiellement du soin et du transport des blessés, la mission délicate de créer, aux mêmes fins, des formations indépendantes, des sociétés privées, qui, tout en les aidant, pouvaient devenir des organismes de contrôle, sinon des concurrents. Certains délégués ne voulaient trouver dans l'institution nouvelle que l'avantage de remplacer, dans les hôpitaux, les infirmiers militaires par des civils « volontaires » : on pourrait alors disposer plus largement des premiers pour le service en campagne. D'autres admettaient la possibilité de créer des équipes d'infirmiers volontaires et de les employer sur le terrain, mais ne voulaient les utiliser que dans les ambulances de seconde ligne. Enfin, quelques-uns ne reculaient pas devant l'idée de laisser travailler ces volontaires, pourvus d'un signe distinctif uniforme, jusque dans les premières lignes.

On délibéra pendant trois jours consécutifs et, le quatrième jour, les cinq organisateurs de la conférence internationale eurent la joie de voir approuvées dans leur ensemble les propositions qu'ils avaient si hardiment formulées : on décida à l'unanimité qu'il était désirable que chaque pays eût son association complémentaire du service de santé de son armée, et que toutes ces sociétés nationales fussent moralement solidaires les unes des autres. On souhaita en outre que par un acte diplomatique, les diverses Puissances s'engagent à prendre soin des blessés ennemis et à considérer comme neutres le personnel et le matériel sanitaires des armées qui seraient uniformément reconnaissables au

---

[1] Autriche, Bade, Bavière, Espagne, France, Grande-Bretagne, Hanovre, Hesse, Italie, Pays-Bas, Prusse, Russie, Saxe, Suède, Suisse, Wurtemberg.

[2] Voir *Compte rendu* de la Conférence internationale réunie à Genève du 26 au 29 octobre 1863, pour étudier les moyens de pourvoir à l'insuffisance du service sanitaire dans les armées en campagne, Genève, 1863.

signe de la croix rouge sur fond blanc [1]. Donc, cette première conférence peut être considérée comme l'assemblée fondatrice de la Croix-Rouge internationale et ses dix Résolutions constituèrent le point de départ de toute l'activité ultérieure.

Quelque modestes que fussent ces débuts, ils signifiaient pourtant le triomphe de la cause. Mais il fallait aller plus loin encore pour hâter la mise en œuvre des dispositions prévues. La Commission d'initiative prit alors un rôle prépondérant en raison des garanties de neutralité et d'indépendance qu'elle présentait. Transformée en un « Comité international de secours pour les militaires blessés » investi des pouvoirs de la Conférence et chargé d'en faire triompher les vues dans tous les pays, son premier soin fut de consulter la plupart des cabinets d'Europe pour savoir dans quelle mesure il seraient disposés à se rallier à ces principes [2]; d'entretenir, en même temps, une correspondance aussi active qu'étendue pour la création de comités de secours dans divers pays. Dès la fin de 1863, la formation de sociétés nationales, dont le Comité international de Genève était momentanément le lien, apparaissait possible : en décembre 1863 au

---

[1] D'après le *Compte rendu* de la Conférence, l'adoption du brassard blanc fut proposée par le Dr Appia; d'après la tradition, ce serait le Général Dufour qui aurait recommandé l'adjonction de la croix rouge. Cet emblème a donné son nom au Comité international et aux Sociétés nationales connues sous la dénomination générique de « Sociétés de la Croix-Rouge » parce qu'elles se servent du même drapeau et du même brassard que le service de santé officiel.

[2] 1. Le Gouvernement est-il disposé à accorder sa haute protection au Comité de secours pour les blessés, qui se forme parmi ses ressortissants, ensuite des résolutions de la Conférence de Genève et à lui faciliter, autant que possible, l'accomplissement de son mandat ?

2. Le Gouvernement adhérerait-il à une *convention internationale* ayant pour objet :

a) La neutralisation en temps de guerre : des ambulances et des hôpitaux militaires, du personnel du service sanitaire officiel, des infirmiers volontaires recrutés par le Comité de secours, des habitants du pays qui iront secourir les blessés et des militaires blessés ?

b) L'adoption d'un uniforme ou d'un signe distinctif identique pour les personnes attachées au service de santé et d'un drapeau identique pour les ambulances et les hôpitaux ?

Si cette dernière proposition était agréée, y aurait-il quelque objection à ce que le *brassard* et le *drapeau blanc avec une croix rouge*, fussent généralement admis ?

Wurtemberg; en janvier 1864 en Oldenbourg; les 4 et 6 février en Belgique [1] et en Prusse.

Tels étaient les premiers fondements encore fragiles sur lesquels se bâtissait la Croix-Rouge.

Jusque-là, le Dr Appia avait été un des ouvriers — fort efficace — de l'œuvre commune. Il allait avoir l'occasion de se distinguer plus personnellement.

LA CAMPAGNE DU SCHLESWIG

A ce moment, les chancelleries s'agitaient fort au sujet de l'affaire du Schleswig, province que la Prusse en une guerre rapidement menée contre le Danemark, devait enlever pour former la province prussienne du Schleswig-Holstein. Le Président Moynier, qui avait remplacé le Général Dufour à la tête du Comité international, mit à profit cette prise d'armes pour déléguer auprès de chacune des armées belligérantes un représentant qui aurait l'occasion, tout en apportant l'assistance du Comité aux blessés, de déterminer les possibilités d'application pratique des principes établis, au mois d'octobre précédent, par la Conférence de Genève.

Soulignons ici l'importance de cet instant pour l'histoire du Comité international. Six mois n'étaient pas écoulés depuis la Conférence que déjà celui-ci songeait à envoyer un délégué auprès des parties en conflit. Ce représentant du Comité n'avait alors à sa disposition ni information ni instructions générales. D'ailleurs qui lui en aurait donné à cette époque où tout était nouveau ? On entrait dans l'inconnu, dans l'imprévisible. C'est dans ces conditions qu'Appia acceptait de se rendre auprès de l'armée allemande. Alors Moynier lui remit, au nom de ses collègues, le premier brassard portant la croix rouge sur champ blanc.

Appia pria son collègue Henry Dunant, qui remplissait les fonctions de secrétaire, de lui remettre quelques lignes d'introduction pour les membres du comité de Berlin, récemment fondé. Il se munit aussi d'une recommandation de la Confédéra-

[1] La Croix-Rouge de Belgique est la plus ancienne Société nationale d'aujourd'hui.

tion et d'une lettre du médecin en chef de l'armée suisse, le Dr Lehmann. Ce dernier écrivait : « M. le Dr Appia, collaborateur de l'auteur du *Souvenir de Solférino*, lui-même auteur du *Chirurgien à l'Ambulance* ainsi que d'autres écrits sur la chirurgie militaire, est l'un des membres les plus actifs du Comité de Genève ».

Enfin, les poches pleines d'exemplaires des « Résolutions » de la Conférence internationale d'octobre — on les avait fait imprimer — et pourvu d'un viatique de 2000 francs en or, il se mit en route le 22 mars 1864 et, de Berlin où il fut reçu avec politesse par le Comité prussien, il gagna Hambourg; le 28, il était à Flensbourg, à pied d'œuvre. Autour du bivouac des troupes, se tenait le conseil des généraux, des officiers supérieurs, des médecins de Prusse, d'Autriche, de Bavière, du Wurtemberg, avec leurs collègues envoyés d'Angleterre et de France en observateurs.

Le Dr Appia fit visite au Maréchal Wrangel et obtint l'autorisation de circuler sur tout le théâtre des opérations.

Il avait été convenu avant son départ qu'il informerait exactement ses collègues à Genève du déroulement de sa mission. Mais la censure n'arrêterait-elle pas ses lettres ? Or, la poste des armées laissera bien passer la correspondance destinée à Mme Appia. Il fut décidé qu'il l'adresserait à sa femme et que celle-ci la remettrait aussitôt à ces « Messieurs ».

« Dès mon arrivée, notait Appia [1], le brassard était à mon bras... il y a eu hier un combat et deux cents morts et blessés et on annonce du plus sérieux ! » [2].

Il fut ainsi le premier délégué du Comité international à porter sur le champ de bataille le brassard blanc à croix rouge. Le 30 mars, il écrivait : « Mon brassard ne me quitte plus et sert à répandre l'idée en suscitant des questions ». Le 2 avril : « Le brassard blanc que je porte toujours est partout respecté. Les

[1] Les citations sont extraites des lettres à Mme Appia; cette correspondance inédite est datée de Berlin, 26 mars 1864; du Schleswig, 28 mars au 22 avril; de Francfort, 30 avril. Sur la première lettre, Appia écrivit : « Lis ces feuilles, pour toi et envoie-les ensuite sans retard à M. Moynier » (lettre du 26 mars); sur une autre, on trouve : « Mme Appia n'aura pas besoin des lettres ce soir, mais elle sera reconnaissante si ces Messieurs veulent bien les lui prêter pour la journée du dimanche » (lettre du 9 avril).

[2] Lettre du 28 mars.

simples soldats, en le voyant, disent : « Voilà un chevalier de St-Jean » [1]; les officiers, après explication, trouvent le signe excellent. Hier au soir, j'allais à Gravenstein chez le commandant pour demander un logement militaire. Je voulais lui montrer mes papiers, il me dit : « Cela n'est pas nécessaire; votre brassard est une recommandation bien suffisante », et je trouvais un gîte ». Et encore le 6 avril : « Il m'a bien souvent été utile comme seul signe distinctif et officiel sur un costume civil perdu au milieu des épaulettes ». Le brassard de Genève lui donnait accès partout.

Il se rendait souvent aux avant-postes, assistait aux bombardements, au siège de Düppel, et en rapportait de vives impressions : « Je vois et j'entends la canonnade comme des éclairs et un sourd grondement; les terribles forts de Düppel sont sous mes yeux. La canonnade a été très forte aujourd'hui 2 avril et bientôt on a vu deux points des forts se transformer en un horrible incendie. Les coups partaient des forts en flammes auxquels répondaient d'autres coups partant des batteries prussiennes. Rien ne peut rendre la vue de ce terrible spectacle. »

Or, quelle attitude avait l'envoyé de Genève dans la bataille ? « J'ai soin, écrivait-il, de me présenter sans prétention et comme délégué bienveillant qui vient témoigner officiellement sa sympathie pour les blessés et est prêt à se rendre utile par tous les moyens sans rien demander [2]. »

Il visitait les ambulances, il interrogeait les blessés et leur apportait des soulagements au nom du Comité; mais encore il procédait à une enquête sérieuse sur le fonctionnement des services de santé militaire aux armées. Aussi, toutes les occasions lui étaient bonnes pour faire de la propagande en faveur de l'œuvre de la Conférence de Genève, pour placer quelques mots sur les « Résolutions » d'octobre, les comités, les volontaires, leur caractère international. Le 3 avril, il écrivait : « Ce matin, à cinq heures... tout était sous les armes, les chars d'ambulance n'attendaient que le signal pour se mettre en mouvement, lorsque tout à coup arrive un contre-ordre et tout rentre dans ses cantonnements. Je ne vous parle pas de l'expédition pro-

[1] Il s'agit de l'ordre allemand des chevaliers de St-Jean de Jérusalem.
[2] Lettre du 2 avril.

jetée afin d'éviter ce qui pourrait avoir même l'apparence de l'indiscrétion. Presque tous les docteurs se réunirent dans notre chambre. Il était six heures. Quelques-uns proposant que l'on utilise cette réunion imprévue pour quelques échanges, je saisis l'occasion et je leur propose de prendre nos Résolutions pour base de notre entretien. Aussitôt une table ronde est placée, mes neuf collègues s'asseoient autour et le congrès improvisé est ouvert. Je leur ai lu, en français, les divers paragraphes ».

Si les trois premiers et les deux derniers articles étaient acceptés sans discussion, en revanche de graves objections étaient faites aux articles 4 à 8 au nom de « l'ordre militaire dans le sens absolu ».

Ce même jour, à Westerschnabeck, le lieutenant Harder, de Berlin, lui dit : « Jamais votre affaire ne pourra réussir sur une grande échelle; un petit nombre de volontaires sera toléré peut-être, mais aussitôt qu'il y aura un nombre plus considérable en rapport avec le but proposé, surgiront les difficultés qui se rangent sous deux chefs : 1) danger de compromettre l'ordre militaire, 2) difficulté et inconvénient de pourvoir à leur entretien ». Et, le lendemain, au lazaret de Nübel, le Dr Reichel, de Breslau, lui présente les mêmes observations : « Impossibilité de maintenir au milieu des volontaires la discipline militaire, impossibilité de pouvoir compter sur eux à la longue, impossibilité de les transporter eux et leurs vivres sans encombrer la marche des troupes et des chars de munitions, fourgons, etc ».

Le 6 avril, Appia notait : « L'élément militaire pur et sans mélange domine absolument ici », et il ajoutait : « Toujours la même opinion que les forces civiles doivent en général se tenir au deuxième ou au troisième plan ». De toutes ses forces, il s'appliquait à « concilier le point de vue humain de notre œuvre et les exigences militaires » et « il faut bien, écrivait-il ce même jour, un mandat aussi sérieux que le mien pour poursuivre malgré tout et à travers tout ».

Ce sont alors « par une saison qui était celle de janvier à Genève, neige, pluie, froid glacial, menace constante de coups de froid » [1], des courses continuelles « dans une misérable voiture

[1] Lettre du 6 avril.

mal fermée. Froid d'hiver, vent intolérable; toutes les deux heures environ, halte d'un quart d'heure dans une barbare petite gargote, où l'on ne trouve que de l'eau de vie, du médiocre café et du pain de munition avec du beurre rance, des chambres sales que probablement on ne balaie que tous les huit jours »; on pouvait voir le docteur genevois au brassard blanc « assis tantôt sur un sac dans le fond d'un char, se tenant en équilibre comme un mauvais écuyer sur son cheval, tantôt enfoncé dans un char rempli de gerbes, tantôt accroupi dans le fond d'un troisième char à côté de deux soldats, allant d'un endroit à l'autre, et n'oubliant nulle part où son costume civil pouvait être mal interprété de mettre en évidence sa croix rouge » [1].

A l'étape, et en dépit de la fatigue, ce sont de nouvelles réunions, dans lesquelles il se montre toujours aussi ardent pour soutenir sa cause. Il s'efforçait de hausser le ton des entretiens et de les placer sur un plan supérieur : « Lorsqu'au milieu de mes séances, et en face des objections partielles, j'ai élevé nettement le drapeau de la charité — écrivait-il — personne n'a osé mettre au-dessus de mon drapeau celui de la gloire militaire, ni même relever les exigences de la guerre. Tout ce qu'on répondit alors, c'est qu'il s'agissait de découvrir les moyens de concilier les deux devoirs sans qu'ils se contredisent ou se détruisent. Je crois que l'expérience que je viens de faire à cet égard est pour notre Comité une des plus précieuses qu'il ait pu faire, comme elle est en même temps pour nous un puissant encouragement... » [2]. Ainsi, il finit par trouver chez tous une disposition à accepter de l'œuvre de charité ce qui est compatible avec les rigueurs de la guerre.

Après la prise de Düppel, qui avait marqué la fin des opérations actives, il écrivait encore : Quoique mon mandat théorique se trouve rempli, il me reste encore à répondre plus entièrement au mandat pratique que le Comité m'a donné, c'est de montrer par l'action notre sérieuse bonne volonté; je pense rester huit à dix jours au milieu des blessés, puis regagner en droite ligne ma demeure » [3].

[1] Lettre du 8 avril.
[2] Lettre du 9 avril.
[3] Lettre du 20 avril.

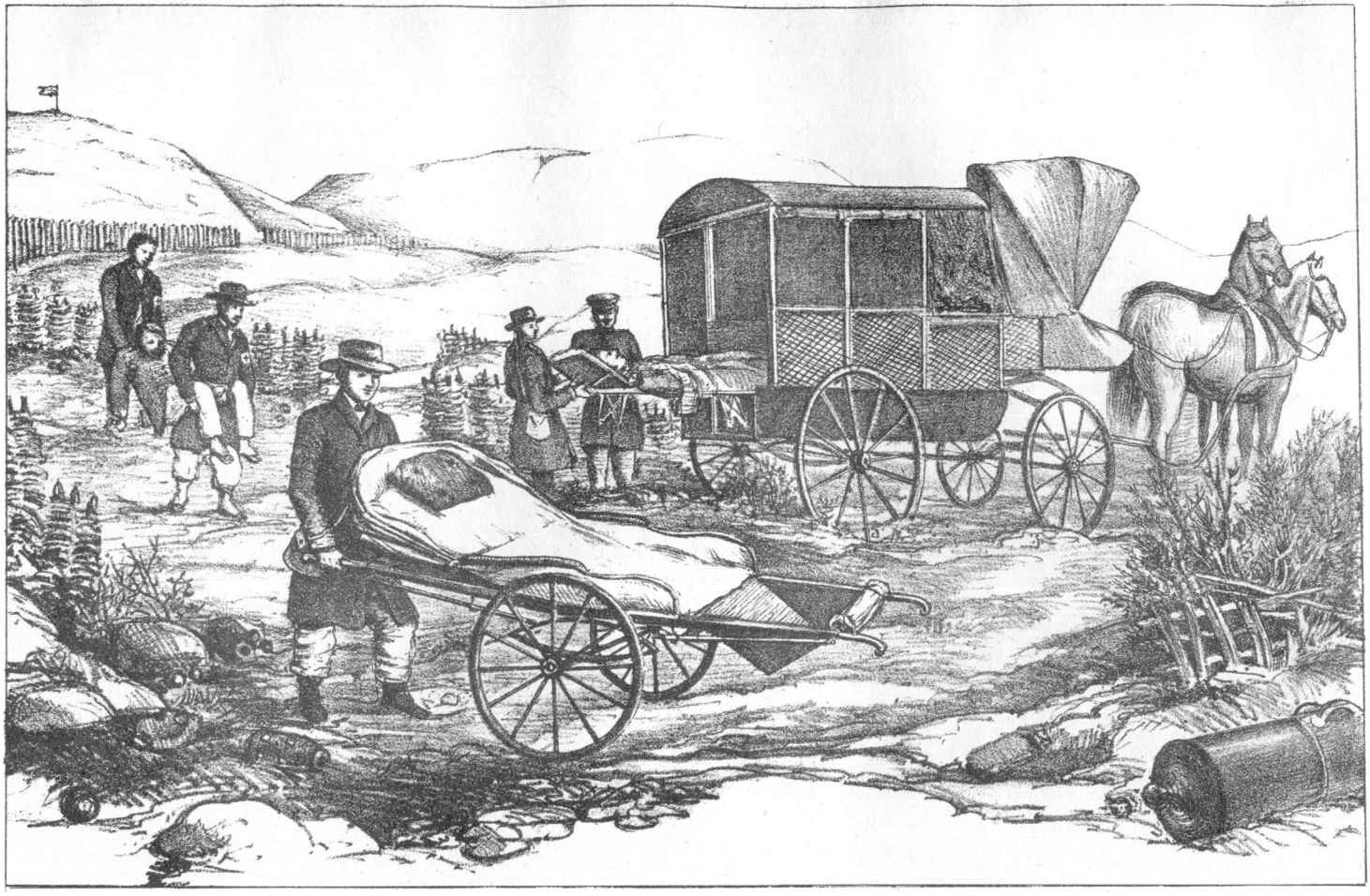

Transport des blessés *Dessin du Dr Louis Appia*

Ces lettres inédites fourmillent d'indications précieuses sur les gens et les choses, aucun détail ne paraissant indigne de l'attention scrupuleuse d'Appia qui pousse le souci de la vérité jusqu'à reproduire dans des dessins d'un trait précis les modèles d'ambulances et de brancards [1]; elles apportent une quantité d'éclaircissements sur cette mission initiale faite sur un champ de bataille, au nom du Comité international; elles valent aussi par les renseignements qu'elles nous fournissent sur le caractère du premier délégué de la Croix-Rouge : elles nous le montrent grave, énergique, toujours soutenu par la haute idée qu'il se faisait de sa tâche.

Dans l'autre camp, le Comité international était représenté par M. Van de Velde qui avait fait partie de la délégation des Pays-Bas à la Conférence de Genève. Sa situation était difficile; les Danois s'étant repliés rapidement, laissant leurs blessés sur le terrain, les circonstances ne lui permettaient pas de s'occuper du sort des victimes aux mains des vainqueurs, du fait qu'Appia était déjà sur place.

Aux premiers jours de mai, le Dr Appia reprenait le chemin du retour. Il faisait étape à Francfort, où il retrouvait les souvenirs de sa jeunesse. Mais il ne s'attarda pas, tant il avait hâte de poursuivre sa route et de se remettre tout de suite au travail. Enfin, il arrivait à Genève, précédant Van de Velde de trois semaines, et sans perdre de temps, il élabora avec maîtrise son rapport, dans lequel il prouvait que la pénurie des ressources médicales, un trop petit nombre d'infirmiers, l'insuffisance des secours dans une grande bataille, rendaient nécessaire, pour le bien même des blessés, le concours des comités civils [2].

Le 4 juin, il recevait de ses collègues le témoignage de leur reconnaissance : « Je suis heureux, écrivait Moynier, d'avoir à vous remercier au nom du Comité international, pour la manière dont vous vous êtes acquitté de la mission qu'il vous avait confiée auprès de l'armée austro-prussienne dans le Schleswig. Les observations que vous avez recueillies répondent pleinement

[1] *Hors-texte.*

[2] Rapport adressé au Comité international par M. le Dr Appia sur sa mission auprès de l'armée alliée dans le Schleswig, Genève, 1864.

à son attente et il m'a chargé de vous en exprimer sa complète satisfaction ».

LE CONGRÈS DE GENÈVE DE 1864

Mais il ne fallait pas se dissimuler qu'il restait encore beaucoup à faire pour conduire l'entreprise à bonne fin : les huit mois qui venaient de s'écouler ne constituaient qu'une période de transition entre la théorie et l'application; pour donner force de vie aux « Résolutions » de la Conférence internationale d'octobre que l'expérience d'Appia au Schleswig révélait susceptible d'exécution pratique, le Comité international envisageait de les faire passer dans le droit des gens, par le moyen d'une Convention qui fit loi entre les parties contractantes.

Il continuait les démarches, la correspondance avec les personnalités de l'Europe les plus influentes, spécialement en France où, le 25 mai, avait été formée une Société nationale de Croix-Rouge dénommée « Société française de secours aux blessés militaires ». Et la paix n'était pas encore rétablie entre le Danemark et la Diète allemande — elle allait être signée à Vienne le 30 octobre — que plusieurs gouvernements témoignaient déjà de leur souhait d'engager des négociations pour obtenir la conclusion d'un traité en faveur des blessés, d'une entente internationale sur la question de la neutralisation des ambulances et du personnel sanitaire des armées en campagne, ainsi que des blessés. De même, la nécessité de créer des règlements apparaissait aux Etats-Unis, où Clara Barton se dévouait inlassablement en faveur des blessés de la guerre de Sécession, et où venait d'être promulgué le code du comportement des armées en campagne préparé par Francis Lieber.

Le moment était venu de provoquer la réunion d'un Congrès et d'engager les tractations diplomatiques qui donneraient aux pourparlers un caractère officiel. Appia et ses collègues s'assurèrent au préalable de l'accord de principe des grandes Puissances militaires. Puis le Comité international sollicita les Autorités helvétiques de prendre elles-mêmes l'initiative de convoquer la nouvelle Conférence.

Dix-sept pays acceptèrent de désigner des plénipotentiaires [1] et le 8 août 1864, la Conférence diplomatique, convoquée par la Suisse avec l'appui de la France, se réunit à Genève.

Le 22 août, après de laborieuses séances la *Convention pour l'amélioration du sort des militaires blessés dans les armées en campagne*, autrement dit la célèbre « Convention de Genève », fut signée par douze Puissances. Sous une forme extrêmement concise, en dix articles, elle consacrait le grand principe que les militaires blessés ou malades, dès lors inoffensifs et sans défense, devaient être respectés et soignés sans distinction de nationalité. La Convention ajoutait par voie de conséquence et dans l'intérêt exclusif des blessés, que les ambulances et hôpitaux militaires, ainsi que le personnel sanitaire étaient protégés contre les actes d'hostilité. Enfin, l'emblème distinctif de la croix rouge sur fond blanc était le signe visible de cette immunité.

La charte fondamentale de la Croix-Rouge était définitivement constituée. Un champ très vaste s'ouvrait maintenant aux membres du Comité international, pour une activité que l'on suit assez bien si l'on ne perd pas de vue ces deux points de repère, le développement des Sociétés nationales et le perfectionnement de la Convention de Genève. Le 22 septembre, la France la première ratifiait le traité, puis la Suisse et la Belgique en octobre, les Pays-Bas en novembre, et encore, avant la fin de l'année, l'Italie, l'Espagne — où des sociétés de secours avaient été formées au cours de l'été — la Suède et la Norvège, Bade, la Prusse et le Danemark.

Ainsi Genève, où l'idée de la Croix-Rouge avait vu le jour, devenait un centre de pensée et d'action humanitaire.

(A suivre.) ROGER BOPPE.

---

[1] Bade*, Belgique*, Danemark*, Espagne*, Etats-Unis, France*, Grande-Bretagne, Hesse*, Italie*, Pays-Bas*, Portugal*, Prusse*, Russie, Saxe, Suède, Suisse*, Wurtemberg*. La Russie qui était annoncée, n'assista pas aux séances; quant aux Etats-Unis, les pouvoirs de leurs délégués leur donnaient l'autorisation d'assister aux négociations mais non pas de signer. L'astérisque indique les douze Puissances qui ont signé à Genève.